

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition provisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 330 837	30,00	98,55	1 416 000	424 800	30,00	424 800
Taxe foncière non bâties (TFNB)	39 216	69,00	138,07	40 700	28 083	69,00	28 083
Taxe d'habitation (TH)	1 163 214	13,71	52,82	1 076 000	147 520	13,71	147 520
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	600 403		44,00	64 908
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	13,71	>>>	1 076 000		44,00	64 908

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
Taxe foncière non bâties (TFNB)	600403 = 1		30,00
Taxe d'habitation (TH)	600403		69,00
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		13,71

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		13 174	0	0	-47 576	11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	665 311	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-34 402	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	630 909
---	---------	---	---	---------	---	---	---------

À AVIGNON

Le 07 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
MICHEL LAFFITTE
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 09/04/24

Pour la Commune

Le 09/04/24

Pour la Commune

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID : 084-218400083-20240409-DE20240405-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	624	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	38 234	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	0	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux : exo de longue durée	42	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
		b. Par la loi (terres agricoles)	6 549	f. Transformateurs électriques	
Taxe foncière non bâtie	2 864	c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
Taxe d'habitation :		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV	9 644	a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
b. Mayotte	>>>	b. Par la loi			
Cotisation foncière des entreprises :				5. RÉFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>			a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. Base minimum		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Locaux industriels		a. Résidences secondaires et assimilées	1 076 000	c. Coefficient correcteur	0,882397
d. Autres allocations		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	d. Taux FB commune 2020	13,44
		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	42 526	e. Taux FB département 2020	15,13
		d. Bases dégrévées locaux vacants			
		e. Bases dégrévées majo THS			

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024		Taux des EPCI de 2023		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	de 2024 13	de 2023 14	de 2023 14	de 2024 15	de 2023 14	de 2024 15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	38,62	98,55	>>>	>>>	98,55	>>>	98,55
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	56,32	140,80	2,73000	2,73000	138,07	>>>	138,07
Taxe d'habitation (TH)	24,45	22,24	61,13	8,31000	8,31000	52,82	>>>	52,82
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	9,75
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières au niveau :

- a. National
- b. Communal

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
- b. Taux maximum de la majoration spéciale

Taux de CFE perçue en 2023 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou la fiscalité professionnelle unique
 >>>

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

17/04/2024

ID : 084-218400083-20240409-DE20240405-DE

35,3